

# Calcul du SMIC mensuel brut lors des vendanges

Afin de bénéficier de l'exonération des charges patronales liée à l'emploi d'un vendangeur au titre de travailleur occasionnel, vous devez **impérativement** renseigner la case "montant du SMIC mensuel brut" située en bas du bulletin de paie TESA.

EXEMPLE de déclaration

INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA MSA POUR LE CALCUL DES RÉDUCTIONS DE COTISATIONS	
Rémunération des temps de pause	
Cotisations de retraite complémentaire et AGFF non recouvrées par la MSA (HS/HC)	
Montant du SMIC mensuel brut	403,20

Le montant du SMIC mensuel brut correspond à la formule suivante :  
**SMIC horaire x Nombre d'heures réalisées** (hors heures supplémentaires)

**Exemple** : vendangeur embauché du 11/09/2023 au 16/09/2023

Nombre d'heures réalisées :

42 dont 7 heures supplémentaires

SMIC mensuel =  $11,52 \times 35 = 403,20$  €

## **IMPORTANT** Précisions sur le décompte des heures travaillées le dimanche : différence entre heures majorées et heures supplémentaires.

Les heures se décomptent par semaine civile (soit du lundi au dimanche inclus).

- si le dimanche les 35 heures ne sont pas atteintes :
  - les heures travaillées le dimanche jusqu'à 35 heures seront comptabilisées en heures majorées
  - les heures travaillées le dimanche à partir de la 36<sup>ème</sup> heure seront des heures supplémentaires
- si le dimanche les 35 heures sont atteintes :
  - les heures travaillées le dimanche seront des heures supplémentaires



L'essentiel & plus encore